



Société indépendante d'expertise comptable, Harel & Associés propose une gamme complète de services comptables et juridiques. Nous accompagnons les entreprises, dirigeants et actionnaires, de la création ou la reprise jusqu'à la transmission ou la restructuration.

**Comptabilité – Secrétariat comptable – Secrétariat juridique  
Paie – Conseil en gestion des ressources humaines  
Conseil juridique et rédaction d'actes**

## MISSIONS ANNUELLES

Les honoraires de nos missions annuelles sont fixés par un barème et revalorisés annuellement en fonction de l'évolution des salaires en France.

## COMPTABILITE

- ▶ Comptes annuels (Bilan – Compte de résultat – Annexe)
- ▶ Déclaration fiscale des résultats de l'entreprise
- ▶ Informations comptables, fiscales et juridiques
- ▶ Formation continue du personnel comptable

Chiffre d'affaires	De A	100 K€	500 K€	1.000 K€	2.000 K€	3.000 K€	5.000 K€	10.000 K€
		500 K€	1.000 K€	2.000 K€	3.000 K€	5.000 K€	10.000 K€	50.000 K€
Honoraires annuels HT	De	800 €	1.800 €	2.300 €	2.900 €	3.300 €	3.800 €	4.600 €
	A	1.800 €	2.300 €	2.900 €	3.300 €	3.800 €	4.600 €	6.800 €

## SECRETARIAT COMPTABLE

Nous proposons un contrat de services, ajustable en fonction des besoins de nos clients, **au taux horaire de 37 € HT**, comprenant notamment les prestations suivantes :

- ▶ Tenue de comptabilité
- ▶ Etablissement des déclarations de TVA

## SECRETARIAT JURIDIQUE ANNUEL

Documents d'approbation et de publication des comptes annuels	Honoraires annuels HT
SARL – SELARL – SNC – SCP	370,00 €
SCI – SCM	265,00 €
SA – SAS – SELAFA	Selon complexité
Supplément rapport de gestion	106,00 €

## PAIE

Bulletins de salaires et déclarations sociales Selon effectif de l'établissement	Honoraires HT		Suppléments salariés en activité partielle Selon effectif de l'établissement	Honoraires mensuels HT
	Fixes mensuels	Par bulletin		
De 1 à 9 salariés		26,50 €	De 1 à 5 salariés	40,00 €
De 10 à 19 salariés	52,90 €	21,20 €	De 6 à 10 salariés	60,00 €
De 20 à 29 salariés	158,70 €	15,90 €	De 11 à 20 salariés	100,00 €
Plus de 29 salariés	317,40 €	10,60 €	Plus de 20 salariés	139,00 €

Prestations annexes	Honoraires HT
Attestation de salaire CPAM, MSA, CRPCEN	20,00 €
Création fiche salarié	40,00 €
Déclaration préalable à l'embauche (DPAE), mise à jour des effectifs pour la médecine du travail	40,00 €
Déclaration d'accident de travail	40,00 €
Solde de tout compte sans calcul de l'indemnité	40,00 €
Solde de tout compte avec calcul de l'indemnité	En fonction du temps passé au taux horaire de 80,00 € HT
Autres prestations, notamment : affiliation aux caisses sociales, demande de prestations auprès des organismes de prévoyance, mise à jour des effectifs pour la médecine du travail, demande d'aides, demande d'échéancier auprès des caisses sociales, etc.	

## CONSEIL EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Nous vous proposons des prestations en matière de droit social (droit du travail et droit de la sécurité sociale) facturées soit en fonction du temps passé, soit forfaitairement dans le cadre d'un contrat annuel.

Notre offre forfaitaire permet de bénéficier de consultations illimitées selon le barème suivant :

Effectif total de l'entreprise ou du groupe quel que soit le nombre d'établissements	Honoraires mensuels HT
De 1 à 5 salariés	55,00 €
De 6 à 10 salariés	110,00 €
De 11 à 20 salariés	176,00 €
De 21 à 30 salariés	231,00 €
De 31 à 40 salariés	264,00 €
Plus de 40 salariés	Selon complexité

## AUTRES MISSIONS

Ces missions font l'objet d'une facturation en fonction du temps passé.

Lorsque nos prestations résultent d'une demande explicite, orale ou écrite et que le montant prévisible d'honoraires est inférieur à 500 € HT, une facture peut être établie sans information préalable, notamment en cas d'urgence.

Dans le cas contraire, nous vous informons préalablement du montant estimé et dès qu'un dépassement est prévisible.

## CONSULTATIONS, CONSEIL ET REDACTION D'ACTES

L'accès permanent au droit est indispensable à la pérennité et au développement des entreprises.

Fruit d'une analyse, de recherches, de vérifications et, le cas échéant, d'interprétations des différentes sources du droit (textes législatifs et réglementaires, accords collectifs et contrats, jurisprudence et doctrine), la consultation est une réponse structurée et circonstanciée à une question, basée sur un raisonnement juridique. Nos consultations revêtent la forme d'un écrit relatant : la question posée, son enjeu, l'état du droit, notre analyse des risques et opportunités et nos recommandations.

La mise en œuvre d'une réflexion juridique a pour objectif de garantir la qualité et la précision de la réponse apportée, d'autant plus que notre cabinet engage sa responsabilité quant au contenu restitué au client.

En matière de conseil et de rédaction d'actes, nos missions sont très diversifiées : organisation, gestion, droit fiscal, droit social, droit des sociétés, droit commercial, conseil patrimonial, diagnostic financier, investissement et financement, évaluation, acquisition et cession d'entreprise, ouverture du capital et restructuration, prévention et traitement des difficultés.

Ces missions sont facturées au **taux horaire de 132 € HT**.

## SECRETARIAT JURIDIQUE EXCEPTIONNEL

Les missions exceptionnelles de secrétariat juridique (formalités inhérentes à la vie d'une société : transfert de siège social, modification d'activité, de la gérance ou autre, dissolution, liquidation, procès-verbaux d'autorisations diverses...) sont facturées au **taux horaire de 106 € HT**.

## ASSISTANCE A CONTROLE ET CONTENTIEUX

Nous intervenons seuls ou en collaboration avec les conseils de votre choix dans les domaines suivants : droit fiscal, droit social, droit des sociétés et droit commercial.

## DEMANDES D'INFORMATIONS

Les demandes impliquant essentiellement la transmission d'informations relatives à la réglementation en vigueur ne sont pas facturées.



Société indépendante d'expertise comptable, Harel & Associés propose une gamme complète de services comptables et juridiques. Nous accompagnons les entreprises, dirigeants et actionnaires, de la création ou la reprise jusqu'à la transmission ou la restructuration.

**Comptabilité – Secrétariat comptable – Secrétariat juridique**  
**Paie – Conseil en gestion des ressources humaines**  
**Conseil juridique et rédaction d'actes**

## ENJEU

La gestion des ressources humaines, enjeu majeur de la performance des entreprises, comporte deux volets :

- ▶ **Sécurité juridique** : le droit du travail, dont la vocation est de protéger les salariés, est une matière dense et évolutive. Sa maîtrise conditionne la sécurité des décisions de l'employeur.
- ▶ **Stratégique** : la bonne exécution d'une stratégie repose sur la mobilisation et le développement des compétences.

Totalement intégrée au pilotage de la stratégie des grandes entreprises, la gestion des ressources humaines est souvent réduite aux bonnes pratiques administratives et à la gestion des conflits dans les PME.

## NOS PRESTATIONS

Notre contrat de service juridique a pour objectif d'instaurer un dialogue constant avec nos clients afin qu'ils puissent mettre en œuvre une démarche continue d'anticipation et de planification.

Mieux informés sur les risques et opportunités, ils accroissent leurs chances de succès, notamment par la mise en place d'un dialogue social organisé et constructif.

Les sujets sont innombrables et ne peuvent être traités de manière uniforme. Ils doivent être appréhendés différemment en fonction de l'entreprise, du management des dirigeants et de la personnalité des salariés.

A titre indicatif, voici quelques exemples courants d'accompagnement de notre cabinet :

- ▶ Procédure de changement des contrats santé ou de prévoyance
- ▶ Flexibilité de la durée du travail
- ▶ Etendue du pouvoir disciplinaire et procédure de sanction d'un salarié pour comportement inadapté ou fautif
- ▶ Gestion des heures supplémentaires en termes de contrôle, décompte, contingent et rémunération

En début de mission, nous collectons un certain nombre de documents et adressons un questionnaire relatif au contexte social afin d'identifier les premiers sujets importants à analyser.

## NOS HONORAIRES

Nous vous proposons des prestations en matière de droit social (droit du travail et droit de la sécurité sociale) facturées :

- ▶ Soit en fonction du temps passé
- ▶ Soit forfaitairement dans le cadre d'un contrat annuel

Notre offre forfaitaire permet de bénéficier de consultations illimitées selon le barème suivant :

Effectif total de l'entreprise ou du groupe quel que soit le nombre d'établissements	Honoraires mensuels HT
De 1 à 5 salariés	55,00 €
De 6 à 10 salariés	110,00 €
De 11 à 20 salariés	176,00 €
De 21 à 30 salariés	231,00 €
De 31 à 40 salariés	264,00 €
Plus de 40 salariés	Selon complexité

S'y ajoutent éventuellement les honoraires des actes résultant de nos échanges.